



**PRÉFÈTE  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

# DOSSIER DE PRESSE

Lancement du programme "Villages  
d'avenir" dans le département des  
Vosges

25 janvier 2024



# Villages d'avenir

## Lancement

Annoncé par la première ministre le 15 juin 2023, dans le cadre du plan France-Ruralités, le programme Villages d'avenir va permettre d'accompagner les communes rurales de moins de 3500 habitants dans la réalisation de leur projet de développement et d'aménagement.

Il s'inscrit en complémentarité des programmes « Action Cœur de Ville », « Petite Ville de demain », « Territoires d'industrie » et « Avenir Montagne ». Madame Dominique Faure, ministre chargée des collectivités territoriales et de la ruralité a annoncé le 21 décembre, les 2458 communes lauréates du programme. Pour les Vosges 64 communes vosgiennes ont été labellisées Villages d'avenir, regroupant 34 projets.

Les autres communes candidates seront prises en compte dans le cadre d'une deuxième vague, au fur et à mesure de la réalisation des projets des communes de la première vague.

Lors de la réunion du 25 janvier 2024, le programme « Villages d'avenir » est officiellement lancé par Madame la Préfète, pour ces communes en présence de M. Michel FOURNIER, vice-président de l'ANCT et président des associations des maires ruraux de France et des Vosges.

Sont invités à cette réunion, les maires des communes labellisées Villages d'avenir, les présidents de structures intercommunales, les parlementaires et les organismes qui accompagnent déjà les communes, comme le CAUE ou l'Agence Territoriale de développement.

## En quoi consiste l'accompagnement pour les communes labellisées ?

Les communes rurales labellisées Villages d'avenir (VA) vont bénéficier de l'appui d'un chef de projet ingénierie, recruté par l'État, qui travaillera en lien avec la commune, les collectivités territoriales dont elle est adhérente et les services de l'État.

Le département des Vosges bénéficie de 2 chefs de projet Villages d'avenir. Il s'agit de M. Claude Deloffre et de M. Frédéric Forissier.

Leur mission sera suivie, sous l'autorité de Madame la Préfète, par l'équipe du corps préfectoral et en particulier par Thomas Kupisz, Sous-Préfet de Neufchâteau et Jérôme Normand, Directeur de projet ruralité.

Les deux chefs de projet auront pour mission de mobiliser les différents dispositifs et ressources pour faire aboutir les projets.

Notamment :

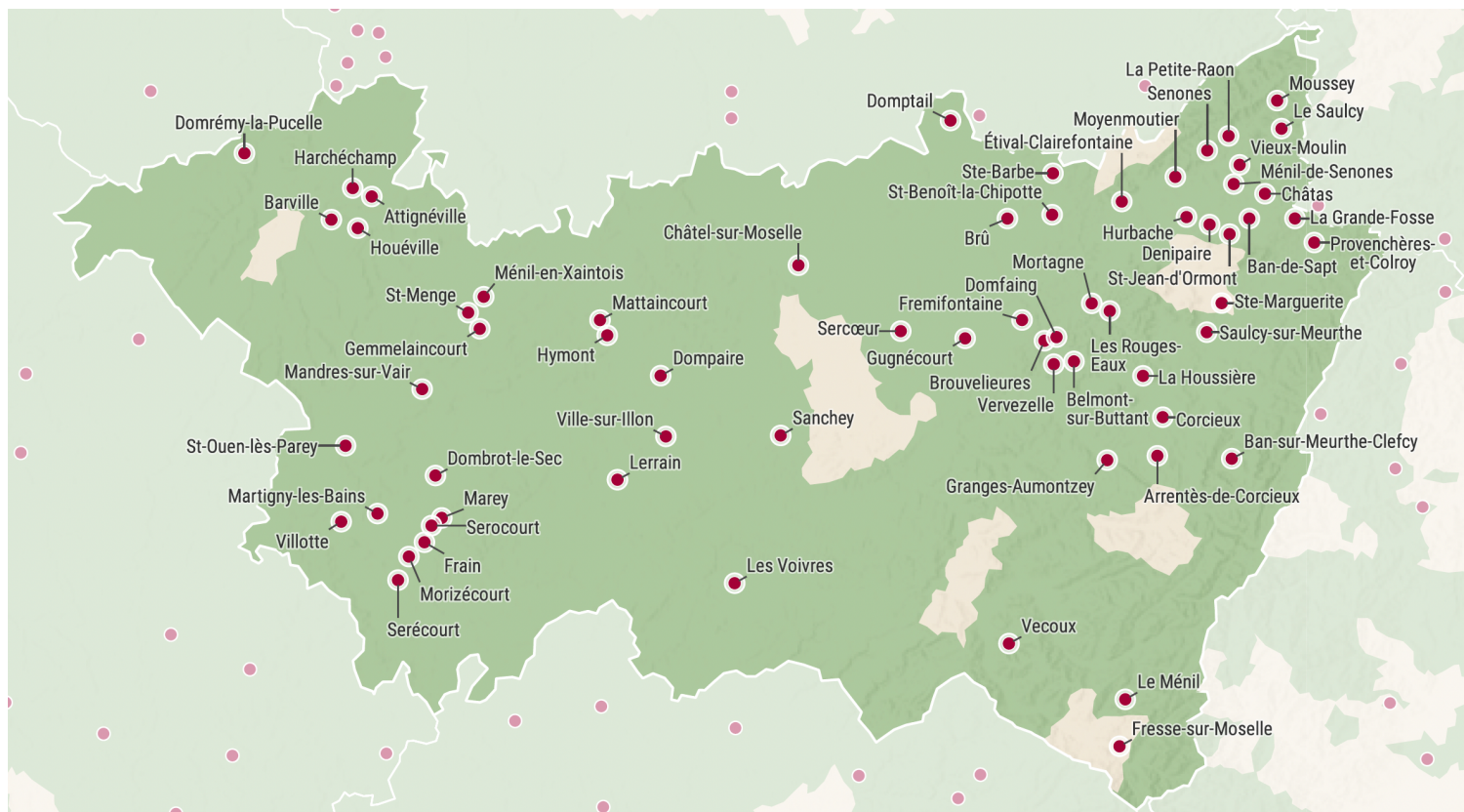
- lancement d'un diagnostic territorial,
- recherche de financement publics et privés,
- rédaction de cahiers des charges,
- mobilisation des partenaires,
- suivi de la mise en œuvre.



# 64

## communes vosgiennes labellisées Villages d'avenir

13 décembre 2023



Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 ; INSEE, 2023 ; Grille communale de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) • Réalisation : Cartographie PADT ANCT Cartographie PADT ANCT 12/2023

## Villages d'avenir

